



Défaut de déclaration de décès auprès de la caisse de retraite

Par **jeancri87**, le **20/01/2012** à **19:13**

Bonjour,
ma mère est décédée en novembre 2006. Mon père n'a pas déclaré son décès à la caisse de retraite et a continué à toucher l'intégralité de sa pension jusqu'à son décès, en mai 2007. A cette date j'ai effectué une renonciation de succession concernant mes deux parents. Aujourd'hui, un huissier de justice se présente, au nom de la caisse de retraite, à mon domicile pour récupérer le montant des pensions touchées par mon père de manière frauduleuse.
Suis-je responsable des actes de mon père concernant la non-déclaration.

Par **Marion2**, le **20/01/2012** à **19:22**

Bonsoir,

Vous avez renoncé à la succession, vous n'avez donc à régler aucune dettes de votre père.

Votre renonciation a bien été faite auprès du Tribunal de Gand Instance ?